



UCL  
Programme  
d'études  
2024 - 2025

## Mineure en sciences de la population et du développement

### Table des matières

Introduction .....
--------------------

## MINSPED - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'ouverture en sciences de la population et du développement vous offre :

- une réelle initiation aux sciences de la population et du développement, conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure ;
- une initiation théorique à diverses problématiques en sciences de la population et du développement ;
- l'opportunité d'enrichir, par le contact avec la vision critique et éthique des sciences de la population et du développement, le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure.

## MINSPED - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir les sciences de la population et du développement, une discipline autre que celle de sa majeure, et en saisir les spécificités, les fondements et la rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en sciences de la population et du développement.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en sciences de la population et du développement
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils de base des sciences de la population et du développement
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de questionnement à partir du raisonnement spécifique aux sciences de la population et du développement
5. Percevoir les spécificités des sciences de la population et du développement et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

### PROGRAMME

#### Programme détaillé par matière

Le programme de la mineure se compose des six cours SPED spécifiques aux programmes de bachelier de la faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO). Si l'un ou l'autre de ces cours est déjà au programme d'un étudiant ou s'il y a un **conflit majeur d'horaires**, il devra être remplacé par l'un ou l'autre des cours proposés au choix.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année du programme de bachelier.

Bloc  
annuel



## MINSPED - Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en histoire [Réforme 2024] [prog-2024-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2024-huso1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2024-comu1ba]
- > Bachelier en sciences géographiques, orientation générale [Réforme 2024-25] [prog-2024-geog1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2024-reli1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2024-sbim1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2024-spol1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2024-soca1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2024-droi1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [Réforme 2024] [prog-2024-edph1ba]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2024-farm1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2024-ecge1ba]

### CONDITIONS D'ACCÈS

Ne nécessitant pas de prérequis ou de formation spécifique au départ, la mineure est ouverte à tout étudiant inscrit dans un programme de bachelier de l'UCLouvain. Reposant sur des outils et des approches relevant essentiellement des sciences sociales et humaines, elle constitue une offre de formation complémentaire tant pour les étudiants relevant des sciences et technologies ou des sciences de la santé que pour ceux qui souhaitent donner une ouverture supplémentaire à leur programme en sciences humaines.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La mineure peut être choisie par l'étudiant engagé dans un parcours disciplinaire comme un élément en soi d'ouverture intellectuelle et de formation à une problématique interdisciplinaire. Elle peut aussi être conçue comme une étape préparatoire au Master 120 en sciences de la population et du développement.

### GESTION ET CONTACTS

Responsable académique du programme: [Ester Lucia Rizzi](#)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- [Emmanuelle Piccoli](#)

## ORGANISATION PRATIQUE

---

Inscription à la mineure

### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: E. Rizzi et E. Piccoli

Personne de contact : Marie Gilot

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

### 3. Inscription à la mineure

*En deuxième bloc annuel*

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

*En troisième année*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription à la deuxième année du programme de bachelier disponible sur le web.

### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

S'il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

*Reporter des cours :*

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

*Anticiper des cours :*

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

*Assumer le conflit d'horaires :*

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

